

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 284

8 février 2006

SOMMAIRE

(L)'Avenir Financial Holding, S.à r.l., Luxembourg.	13608	Greening Partners International, S.à r.l., Luxembourg.	13627
(L)'Avenir Financial Holding, S.à r.l., Luxembourg.	13610	Heros S.A., Luxembourg.	13618
Al-Cap S.A., Luxembourg.	13599	Immo Focus, S.à r.l., Luxembourg.	13617
Aleph, Sicav, Luxembourg.	13624	Immo Piron, S.à r.l., Erpeldange/Wiltz.	13597
Allalin Invest S.A., Luxembourg.	13598	Indolux Private Portfolio, Sicav, Luxembourg.	13627
Allalin Invest S.A., Luxembourg.	13599	Infinitum S.A., Senningerberg.	13621
Alternative Investments Sicav, Luxembourg.	13629	Infinitum S.A., Senningerberg.	13623
Alternative Strategy, Sicav, Luxembourg.	13607	Insight European Real Estate Trust S.A., Luxembourg.	13629
Art Fund, Sicav, Luxembourg.	13621	Intesa Euroglobal, Sicav, Luxembourg.	13628
BBVA Luxinvest S.A., Luxembourg.	13606	Labrador Finance S.A., Luxembourg.	13605
BBVA Luxinvest S.A., Luxembourg.	13607	(La) Maison du Tapis, S.à r.l., Luxembourg.	13587
Camca Lux Finance Management Company S.A., Luxembourg.	13627	Marchal & Kraft S.e.n.c., Bech-Kleinmacher.	13598
Capital Investment Management Company S.A., Luxembourg.	13621	National Steel S.A., Luxembourg.	13589
Castle Immo, S.à r.l., Useldange.	13612	Navy Financière S.A., Luxembourg.	13632
CGF Commercial and Industrial Finance 4, S.à r.l., Luxembourg.	13612	Ori Martin S.A., Luxembourg.	13632
Charme Investments S.C.A., Luxembourg.	13600	Rinol International S.A., Luxembourg.	13598
Charme Investments S.C.A., Luxembourg.	13604	RTL Group Central & Eastern Europe S.A., Luxembourg.	13606
CLT-UFA S.A., Luxembourg.	13610	SBI Fund Management Company S.A., Luxembourg.	13624
Columbus Trading S.A., Howald.	13617	Schem, S.à r.l., Luxembourg.	13610
Comgest Asia, Sicav, Luxembourg.	13621	Schumann-Lavédrine Finance S.A., Luxembourg.	13611
Comgest Europe, Sicav, Luxembourg.	13611	Scuri Group S.A., Bereldange.	13588
ElectroCom, S.à r.l., Differdange.	13628	Solomar Holding S.A., Luxembourg.	13610
Espirito Santo Industrial S.A., Luxembourg-Kirchberg.	13586	Suez Lux Cash, Sicav, Luxembourg.	13624
Espirito Santo Property S.A., Luxembourg-Kirchberg.	13587	Thiriet Luxembourg, S.à r.l., Mersch.	13588
Ferrob Fettes Robert, S.à r.l., Rumelange.	13604	TPG Spring (Lux III), S.à r.l., Luxembourg.	13605
Filmlux S.A., Luxembourg.	13607	Traditio Investment S.A., Luxembourg.	13624
Finwood S.A.H., Luxembourg.	13604	Traditio Investment S.A., Luxembourg.	13626
Fondation Faune-Flore, Luxembourg.	13586	UBP Multifunds II, Sicav, Luxembourg.	13628
FZ Peintures, S.à r.l., Luxembourg.	13586	UBP Multifunds, Sicav, Luxembourg.	13628
Gestion Premier Fund S.A., Luxembourg.	13627	Zirkon S.A.H., Luxembourg.	13599

FONDATION FAUNE-FLORE

Siège social: L-2160 Luxembourg, 24, rue Munster.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Créances.....	0.00	Patrimoine	49.578,70
Avoirs en banque	76.650,98	Résultats reportés	3.419,70
		Dettes.....	21.650,40
		Bénéfice de l'exercice.....	2.002,18
	76.650,98		76.650,98

COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2004

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
Frais généraux.....	709,10	Subventions Formation-recherche.....	76.136,00
Bourses Formation-recherche	76.136,00	Subside reçu (Ministère)	2.000,00
Bénéfice de l'exercice.....	2.002,18	Intérêts bancaires créditeurs.....	711,28
	78.847,28		78.847,28

BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE 2005

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
Frais généraux.....	694,40	Subventions Formation-recherche.....	81.344,00
Bourses Formation-recherche	81.344,00	Perte de l'exercice.....	694,40
	82.038,40		82.038,40

Strassen, le 7 septembre 2005.

Pour extrait sincière et conforme

Le Conseil d'Administration

G. Colling, T. Conzemius, P. Diederich, E. Engel, A. Frising, L. Hoffmann, J. A. Massard, C. Ries, J.-P. Schmitz, N. Stomp, J.-P. Meisch, C. Meisch.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01487. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080539.5//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

ESPIRITO SANTO INDUSTRIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 39.299.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 24 août 2005 que PricewaterhouseCoopers & ASSOCIADOS - SOCIEDADE DE REVISORES OFICIAIS DE CONTAS, Lda, av. da Liberdade, 245 - 8° A, 1269-034 Lisbonne, Portugal, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de PricewaterhouseCoopers - AUDITORES E CONSULTORES, Lda, démissionnaire, avec effet à partir des comptes au 31 décembre 2004.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04338. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092663.3/521/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

FZ PEINTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 34, rue Pierre Hentges.

R. C. Luxembourg B 53.367.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ02971, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FZ PEINTURES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(092737.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

ESPIRITO SANTO PROPERTY S.A., Société Anonyme.

 Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 37.551.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 30 septembre 2005 que PricewaterhouseCoopers & ASSOCIADOS - SOCIEDADE DE REVISORES OFICIAIS DE CONTAS, Lda, av. da Liberdade, 245 - 8° A, 1269-034 Lisbonne, Portugal, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de PricewaterhouseCoopers - AUDITORES E CONSULTORES, Lda, démissionnaire, avec effet à partir des comptes au 31 décembre 2004.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2008.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04341. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092664.3/521/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

LA MAISON DU TAPIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 1, rue du Fort Bourbon.

R. C. Luxembourg B 39.492.

L'an deux mille cinq, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. Madame Susan Goli, sans état particulier, née à Kermanshah (Iran), le 17 août 1956, épouse de Monsieur Qumars Azizi, demeurant à L-8020 Strassen, 10, rue de la Paix;

2. Monsieur Qumars Azizi, employé privé, né à Bakhtaran (Iran), le 18 mars 1954, demeurant à L-8020 Strassen, 10, rue de la Paix.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LA MAISON DU TAPIS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 1, rue du Fort Bourbon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 39.492, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 janvier 1992, publié au Mémorial C numéro 316 du 23 juillet 1992 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 971 du 17 décembre 1999.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société, qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital social en euro et à une augmentation de capital, le capital de la société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée constate qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 13 octobre 2005, Monsieur Ardeshir Azizi, architecte et commerçant, demeurant à L-1420 Luxembourg, 37, avenue Gaston Diderich, a cédé ses deux cent cinquante-cinq (255) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune dans la prédite société LA MAISON DU TAPIS, S.à r.l. à Monsieur Qumars Azizi, préqualifié.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1. Madame Susan Goli, sans état particulier, née à Kermanshah (Iran), le 17 août 1956, épouse de Monsieur Qumars Azizi, demeurant à L-8020 Strassen, 10, rue de la Paix, deux cent quarante-cinq parts sociales	245
2. Monsieur Qumars Azizi, employé privé, né à Bakhtaran (Iran), le 18 mars 1954, demeurant à L-8020 Strassen, 10, rue de la Paix, deux cent cinquante-cinq actions	255
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de six cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Goli, Q. Azizi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 octobre 2005, vol. 534, fol. 39, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 novembre 2005.

J. Seckler.

(097787.3/231/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

THIRIET LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7502 Mersch, rue de Beringen.

R. C. Luxembourg B 99.098.

En date du 7 octobre 2005, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- M. Jérôme Petit est nommé gérant technique de la société à compter du 24 octobre 2005 pour une durée expirant à l'issue de la décision collective statuant sur les comptes annuels 2005.

- La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes obligatoires du gérant technique et du gérant administratif.

Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour THIRIET LUXEMBOURG, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03359. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092668.3/1261/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

SCURI GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.

R. C. Luxembourg B 79.590.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 6 octobre 2005

L'an deux mille cinq, le 6 octobre à 11.00 heures.

Les actionnaires de la Société sus-dénommée se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à son siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Constatant que les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué en place sont échus, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité de les renouveler pour une nouvelle période de 6 années, c'est-à-dire jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Par conséquent, le conseil d'administration de la société se compose des membres suivants:

- Monsieur Claude Scuri, promoteur immobilier, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Josy Scuri, administrateur de sociétés, demeurant à Contern;
- Monsieur Armand Distave, conseil fiscal et économique, demeurant à Luxembourg.

Les administrateurs ainsi nommés déclarent accepter leur nouveau mandat.

2) De même, l'administrateur-délégué, à savoir:

Monsieur Claude Scuri, promoteur immobilier, demeurant à Luxembourg,

est reconduit à son poste pour une nouvelle période de 6 années, c'est-à-dire jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

L'administrateur-délégué, ainsi nommé, déclare accepter son nouveau mandat.

3) Par ailleurs, constatant que le mandat du commissaire aux comptes en place est échu, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité de le renouveler pour une nouvelle période de 6 années, c'est-à-dire jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Le commissaire aux comptes ainsi nommé, à savoir:

LUX-AUDIT S.A., ayant son siège à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, déclare accepter son nouveau mandat.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02211. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(092717.3/503/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

**NATIONAL STEEL S.A., Société Anonyme,
(anc. ROYAL ASCOT S.A.).**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 109.411.

In the year two thousand and five, on the fifth day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the joint stock company ROYAL ASCOT S.A., having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 109.411, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on July 8, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The meeting is chaired by Mr Xavier Nevez, lawyer, with professional address in Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The President appointed as Secretary Mr Jean-Marc Delcour, lawyer, with professional address in Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The meeting elected as Scrutineer, Ms Mélanie Smiltins, lawyer, with professional address in Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The bureau formed, the President declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that three hundred ten (310) shares, representing the entire share capital, are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known to the shareholders.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of convening notices;
2. Change of the Company's name; and
3. Complete and full restatement of the articles of association of the Company.

These facts having been exposed and recognized as true by the meeting, the shareholders, duly represented, unanimously decide on the following:

First resolution

The meeting resolves to waive any and all convening notices, the shareholders of the Company having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The meeting resolves to change the Company's name from ROYAL ASCOT S.A. to NATIONAL STEEL S.A. with immediate effect.

Third resolution

The meeting resolves to amend and restate in full the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows and with conversion of the subscribed capital into USD (United States Dollars):

«Art. 1. Form and name

1.1. There exists under the laws of Luxembourg a public limited liability company (société anonyme) with the corporate denomination of NATIONAL STEEL S.A. (the Company).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 4. Corporate objects

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation,

development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 5. Share capital

5.1. The subscribed share capital is set at thirty-seven thousand eighty-five Euro twenty-nine cent (USD 37,085.29) consisting of three hundred (310) shares in registered form with no par value, fully paid up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares

7.1. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company

8.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Wednesday of May of each year at 11 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.3. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

8.4. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other

and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management

10.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

10.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company

11.1. The board of directors of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 4 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Powers of the board of directors of the Company

13.1. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915), or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

Art. 14. Delegation of powers

14.1. The board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures

15.1. The Company shall be bound towards third parties, in all matters, by the joint signatures of two members of the board of directors of the Company, or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory

power has been granted by the board of directors under the joint signatures of any two directors of the Company, but only within the limits of such power.

15.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the joint signatures of two members of the board of directors of the Company.

Art. 16. Conflict of interests

16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

16.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

Art. 17. Statutory auditor

17.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

17.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 18. Accounting year

18.1. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

Art. 19. Allocation of profits

19.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

19.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

19.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and liquidation

20.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Applicable law

21.1. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.»

There being no further business, the Meeting is terminated.

Statement

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the Companies Act 1915, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing parties, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le cinq octobre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROYAL ASCOT S.A., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès

du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.411, constituée par un acte notarié de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juillet 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'Assemblée est présidée par Monsieur Xavier Nevez, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Jean-Marc Delcour, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, 1, allée Scheffer.

L'Assemblée des actionnaires désigne comme Scrutateur Mademoiselle Mélanie Smiltins, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

II.- Cette liste de présence montre que trois cent dix (310) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à cette assemblée générale extraordinaire et la présente assemblée peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour qui est connu des actionnaires.

III.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Changement de la dénomination sociale de la Société; et
3. Modification complète et refonte des statuts de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires, dûment représentés, décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de renoncer à toutes les convocations préalables, dans la mesure où les actionnaires ont été régulièrement convoqués et ont une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de ROYAL ASCOT S.A. en NATIONAL STEEL S.A. avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier et de refondre complètement les statuts de la Société qui se lieront désormais de la manière suivante et avec conversion du capital social en USD (dollars des Etats-Unis):

«Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

1.1. Il existe sous les lois de Luxembourg une société anonyme sous la dénomination sociale de NATIONAL STEEL S.A. (la Société).

Art. 2. Siège Social

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 4. Objet Social

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra procéder à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt et tout autre risque.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social souscrit est fixé à trente et sept mille quatre-vingt-cinq euros vingt-neuf cents (USD 37.085,29) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires sous forme nominative sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des présents Statuts.

Art. 6. Actions

6.1. Les actions sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions

7.1. Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblée des Actionnaires de la Société

8.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 11 heures du matin. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.4. Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation

9.1. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des actionnaires présents ou représentés.

9.6. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

9.7. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

9.8. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

9.9. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Administration de la Société

10.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

10.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration de la Société

11.1. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

11.2. Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

11.3. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

11.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

11.5. Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

11.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée et à condition qu'au moins un administrateur B soit présent. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

11.8. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 4 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société

12.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société

13.1. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (la Loi de 1915) ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs

14.1. Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées

15.1. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux membres du conseil d'administration de la Société, ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société sous les signatures conjointes de deux membres du conseil d'administration de la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

15.2. En ce qui concerne la gestion journalière, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux membres du conseil d'administration de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts

16.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou son administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

16.2. Tout administrateur ou fondateur de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondateur de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

16.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 17. Commissaire

17.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Le commissaire sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

17.2. Le commissaire sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 18. Exercice social

18.1. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices

19.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

19.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

19.3. Les dividendes pourront être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés aux lieux et places choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation

20.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Droit applicable

21.1. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est terminée.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: X. Nevez, J.-M. Delcour, M. Smiltins, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 octobre 2005, vol. 433, fol. 43, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 novembre 2005.

H. Hellinckx.

(097455.3/242/504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

IMMO PIRON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-9648 Erpeldange/Wiltz, 8A, rue Nic Schildermans.
R. C. Luxembourg B 102.765.

L'an deux mille cinq, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. Madame José Nelis, agent immobilière, née à Njelen, (Belgique), le 23 novembre 1947, demeurant à L-9648 Erpeldange/Wiltz, 8A, rue Nic Schildermans.

2. Monsieur David Piron, agent immobilier, né à Lier, (Belgique), le 20 octobre 1969, demeurant à L-9648 Erpeldange/Wiltz, 17/1, rue Nic Schildermans.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée IMMO PIRON, S.à r.l., avec siège social à L-9648 Erpeldange/Wiltz, 8A, rue Nic Schildermans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102.765, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 août 2004, publié au Mémorial C numéro 1174 du 18 novembre 2004, et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et qu'ils ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 23 août 2005, Madame Françoise Bruna, agent immobilière, demeurant à L-8281 Kehlen, 4, rue d'Olm, a cédé ses 10 parts sociales qu'elle détenait dans la précitée société IMMO PIRON, S.à r.l. à Madame José Nelis, préqualifiée.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts et les associés la considèrent comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article six (6) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Madame José Nelis, agent immobilière, demeurant à L-9648 Erpeldange/Wiltz, 8A, rue Nic Schildermans, soixante et une parts sociales	61
2. Monsieur David Piron, agent immobilier, demeurant à L-9648 Erpeldange/Wiltz, 17/1, rue Nic Schildermans, trente-neuf parts sociales.	39
Total: cent parts sociales	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de Madame Françoise Bruna, préqualifiée, comme gérante technique de la société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme l'actuelle gérante administrative Madame José Nelis, préqualifiée, comme gérante unique et fixe son pouvoir de signature comme suit:

«La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de sept cents euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Nelis, D. Piron, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 2005, vol. 534, fol. 42, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 novembre 2005.

J. Seckler.

(098093.3/231/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

MARCHAL & KRAFT S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 21, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 89.172.

Il résulte d'une décision des associés que Monsieur Pierre Kraft a été nommé gérant technique de la société.
La société est valablement engagée par la signature conjointe des gérants, dont obligatoirement celle du gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04179. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(092669.3/502/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

RINOL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxemburg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxemburg B 58.707.

Gemäß einem Beschluss der Aktionäre vom 30. September 2005, wird der Sitz der Gesellschaft an folgende Adresse verlegt:

241, route d'Arlon, L-1150 Luxemburg.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 18. Oktober 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04351. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(092670.3/502/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

ALLALIN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 97.001.

L'an deux mille cinq, le onze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALLALIN INVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 97.001, constituée suivant acte reçu le 31 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 861 du 17 novembre 1999.

L'assemblée est présidée par Madame Chantal Mathu, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Hélène Mercier, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 600 (six cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 11 des statuts en relation avec la date d'Assemblée générale Annuelle pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée Générale Annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième mercredi du mois de juin, à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

2.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante.

«L'assemblée Générale Annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième mercredi du mois de juin, à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

13599

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Mathu, A. Graziano, H. Mercier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, vol. 147S, fol. 11, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2005.

J. Elvinger.

(096589.2/211/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

ALLALIN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 97.001.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(096595.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

AL-CAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 62.342.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 5 octobre 2005

Le siège social a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 11 octobre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour AL-CAP S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02461. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092671.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

ZIRKON S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 11.730.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 7 octobre 2005

Le siège social a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour ZIRKON S.A.H.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ03027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092673.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

CHARME INVESTMENTS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.675.

In the year two thousand and five, on the seventeenth of October.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Josiane Wagner, employee, residing at 11, rue des Champs, L-1323 Luxembourg,

acting by virtue of decisions of CHARME MANAGEMENT S.A., manager of the company, taken on October 14, 2005, copy of which decisions, after having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I) The company CHARME INVESTMENTS S.C.A., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B number 88.675, was incorporated by deed of the undersigned notary on July 30, 2002, published in the Mémorial C number 1487 of October 15, 2002. The articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on June 6, 2005, not yet published in the Mémorial C.

II) According to article 5 of the articles of incorporation, the issued capital has been fixed at four hundred and thirty-eight thousand five hundred and forty-two Euro fifty cents (438,542.50 EUR) divided into three hundred and fifty thousand eight hundred and thirty-four (350,834) Shares comprising:

(1) Two hundred and seventy-two thousand two hundred and forty (272,240) redeemable Shares having a par value of one Euro twenty-five cents (1.25 EUR) each (hereafter referred to as the «A Shares»);

(2) Thirty-four thousand and thirty (34,030) ordinary Shares having a par value of one Euro twenty-five cents (1.25 EUR) each (hereafter referred to as the «B Shares»);

(3) Forty-four thousand five hundred and sixty-four (44,564) (representing at all times at least 10% of the share capital of the Company) Shares having a par value of one Euro twenty-five cents (1.25 EUR) each, allocated to the Unlimited Shareholder (hereafter referred to as the «C Shares»).

In addition to the issued capital, issue premiums of two hundred and forty-eight point four three seven five Euro (248.4375 EUR) per each A Share, equal to a total amount of sixty-seven million six hundred and thirty-four thousand six hundred and twenty-five Euro (67,634,625.- EUR) have been paid on the A Shares. The total of the issue premiums shall be allocated to an extraordinary reserve (hereafter referred to as «Free Premium Reserves»), which, upon a resolution of the Unlimited Shareholder, may be distributed to the Shareholders or used by the Unlimited Shareholder of the Company to redeem the A Shares.

The Company shall have an authorised share capital of one million two hundred fifty thousand Euro (1,250,000.- EUR) divided into eight hundred thousand (800,000) A Shares having a par value of one Euro twenty-five cents (1.25 EUR) each, one hundred thousand (100,000) B Shares having a par value of one Euro twenty-five cents (1.25 EUR) each and one hundred thousand (100,000) C Shares having a par value of one Euro twenty-five cents (1.25 EUR) each, such C shares representing at all times at least ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue further A Shares, B Shares and C Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period of five (5) years as from the date of incorporation of the Company such as determined by article 32 (5) of the law on commercial companies.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of the Articles.

The Unlimited Shareholder is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares, B Shares and C Shares from time to time.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue such A Shares, B Shares and C Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Unlimited Shareholder effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Unlimited Shareholder is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

III) Pursuant to this authorization, the Unlimited Shareholder has decided to increase the capital of the Company by an amount of ninety-two thousand and ninety-two Euro fifty cents (92,092.50 EUR) in order to bring it from its present amount of four hundred and thirty-eight thousand five hundred and forty-two Euro fifty cents (438,542.50 EUR) to five hundred and thirty thousand six hundred and thirty-five Euro (530,635.- EUR) by the creation and the issue of sixty-five thousand four hundred and eighty-eight (65,488) new A shares having a par value of one Euro twenty-five cents (1.25 EUR) each together with a share premium of two hundred and forty-eight point four three seven five Euro (248.4375 EUR) and eight thousand one hundred and eighty-six (8,186) new B shares having a par value of one Euro twenty-five cents (1.25 EUR) each.

The Unlimited Shareholder resolved, pursuant to article 5 of the articles of the Company, to issue these «A» shares and «B» shares in Units comprising eight (8) A shares and one (1) B share each.

The Unlimited Shareholder decided to accept the subscription of the new shares as follows:

1. four thousand two hundred and forty-eight (4,248) A shares and five hundred and thirty-one (531) B shares have been subscribed by BANCA INTERMOBILIARE DI INVESTIMENTI E GESTIONI, S.p.A., with registered office at Via Gramsci 7, I-10121 Torino,
2. ten thousand six hundred and thirty-two (10,632) A shares and one thousand three hundred and twenty-nine (1,329) B shares have been subscribed by BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA, S.p.A., with registered office at Piazza Salimbeni n° 3, Siena (Italy),
3. two thousand one hundred and twenty-eight (2,128) A shares and two hundred and sixty-six (266) B shares have been subscribed by Mr Giovanni Cacace, residing at Via Petrarca 205, I-80122 Napoli,
4. ten thousand six hundred and thirty-two (10,632) A shares and one thousand three hundred and twenty-nine (1,329) B shares have been subscribed by DEUTSCHE BANK AG, a company organized under the laws of Germany, with registered office in Taunusanlage 12, D-60325, Frankfurt am Main, Germany, operating in the United Kingdom under branch registration number BR 000005 and acting through its London branch with offices at Winchester House, 1, Great Winchester Street, London EC2N2DB, United Kingdom,
5. six thousand three hundred and seventy-six (6,376) A shares and seven hundred and ninety-seven (797) B shares have been subscribed by DORINT HOLDING S.A., with registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg,
6. one thousand and sixty-four (1,064) A shares and one hundred and thirty-three (133) B shares have been subscribed by FINELDO, S.p.A., with registered office at Via della Scrofa 64, I-00186 Roma,
7. four thousand two hundred and forty-eight (4,248) A shares and five hundred and thirty-one (531) B shares have been subscribed by MAIS, S.p.A., with registered office at Via Larga 11, Milano (Italy),
8. two thousand one hundred and twenty-eight (2,128) A shares and two hundred and sixty-six (266) B shares have been subscribed by MONCANINO, S.p.A., with registered office at Corso Stati Uniti 41, I-10129 Torino,
9. six hundred and thirty-two (632) A shares and seventy-nine (79) B shares have been subscribed by Mr Luca Cordero di Montezemolo, residing at Via Giuseppe Mangili 36/A, I-00197 Roma,
10. two thousand one hundred and twenty-eight (2,128) A shares and two hundred and sixty-six (266) B shares have been subscribed by NEXTREND S.A., with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,
11. two thousand one hundred and twenty-eight (2,128) A shares and two hundred and sixty-six (266) B shares have been subscribed by ORION S.r.l., with registered office at Via 95° Rgt. Fanteria 109, I-73100 Lecce,
12. two thousand one hundred and twenty-eight (2,128) A shares and two hundred and sixty-six (266) B shares have been subscribed by PETITE AFRIQUE IMMOBILIERE S.A., with registered office at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,
13. two thousand one hundred and twenty-eight (2,128) A shares and two hundred and sixty-six (266) B shares have been subscribed by Mr Gianni Punzo, residing at Via Petrarca 40, Napoli (Italy),
14. ten thousand six hundred and thirty-two (10,632) A shares and one thousand three hundred and twenty-nine (1,329) B shares have been subscribed UNICREDITO ITALIANO, S.p.A., with registered office at Via Dante 1, Genova (Italy),
15. two thousand one hundred and twenty-eight (2,128) A shares and two hundred and sixty-six (266) B shares have been subscribed by VDCI S.A., with registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,
16. two thousand one hundred and twenty-eight (2,128) A shares and two hundred and sixty-six (266) B shares have been subscribed by VIVI CITTA SVILUPPO S.r.l., with registered office at Via di Vannina 88/94, I-00156 Roma.

The amount of sixteen million three hundred and sixty-one thousand seven hundred and sixty-seven Euro fifty cents (16,361,767.50 EUR) representing an amount of ninety-two thousand and ninety-two Euro fifty cents (92,092.50 EUR) of capital and sixteen million two hundred and sixty-nine thousand six hundred and seventy-five Euro (16,269,675.- EUR) of share premium, paid up in cash by the subscribers, is now available to the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of capital, the six first paragraphs of article 5 of the articles of incorporation will now read as follows:

Art. 5. (six first paragraphs). The Company has an issued capital of five hundred and thirty thousand six hundred and thirty-five Euro (530,635.- EUR) divided into four hundred and twenty-four thousand five hundred and eight (424,508) Shares comprising:

- (i) Three hundred and thirty-seven thousand seven hundred and twenty-eight (337,728) redeemable Shares having a par value of one Euro twenty-five cents (1.25 EUR) each (hereafter referred to as the «A Shares»);
- (ii) Forty-two thousand two hundred and sixteen (42,216) ordinary Shares having a par value of one Euro twenty-five cents (1.25 EUR) each (hereafter referred to as the «B Shares»);
- (iii) Forty-four thousand five hundred and sixty-four (44,564) (representing at all times at least 10% of the share capital of the Company) Shares having a par value of one Euro twenty-five cents (1.25 EUR) each, allocated to the Unlimited Shareholder (hereafter referred to as the «C Shares»).

The terms «Share» and «Shares» shall, in these Articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the A Shares, the B Shares and the C Shares.

In addition to the issued capital, issue premiums of two hundred and forty-eight point four three seven five Euro (248.4375 EUR) per each A Share, equal to a total amount of eighty-three million nine hundred and four thousand three hundred Euro (83,904,300.- EUR) have been paid on the A Shares. The total of the issue premiums shall be allocated to an extraordinary reserve (hereafter referred to as «Free Premium Reserves»), which, upon a resolution of the Unlimited Shareholder, may be distributed to the Shareholders or used by the Unlimited Shareholder of the Company to redeem the A Shares.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital with issue premium are estimated at approximately 170,500.- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Josiane Wagner, employée privée, demeurant 11, rue des Champs, L-1323 Luxembourg,

agissant en vertu de décisions de CHARME MANAGEMENT S.A., actionnaire commandité de la société, prises en date du 14 octobre 2005, copie de ces décisions, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La société CHARME INVESTMENTS S.C.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 88.675, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 juillet 2002, publié au Mémorial C, numéro 1487 du 15 octobre 2002. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 juin 2005, non encore publié au Mémorial C.

II) Aux termes de l'article 5 des statuts, le capital social de la société a été fixé à quatre cent trente-huit mille cinq cent quarante-deux euros cinquante cents (438.542,50 EUR), divisé en trois cent cinquante mille huit cent trente-quatre (350.834) actions, comprenant:

i) deux cent soixante-douze mille deux cent quarante (272.240) Actions rachetables d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune (ci-après les «Actions A»);

ii) trente-quatre mille et trente (34.030) Actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune (ci-après les «Actions B»);

iii) quarante-quatre mille cinq cent soixante-quatre (44.564) (représentant à tout moment au moins dix pour cent (10%) du capital émis de la Société) Actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité (ci-après les «Actions C»).

En plus du capital émis, des primes d'émission de deux cent quarante-huit virgule quatre trois sept cinq euros (248,4375 EUR) par Action, à concurrence d'un montant total de soixante-sept millions six cent trente-quatre mille six cent vingt-cinq euros (67.634.625,- EUR) ont été payées sur les Actions A. Le total des primes d'émission sera alloué à une réserve extraordinaire (ci-après la «Réserve Libre de Prime»), qui, par décision de l'Actionnaire Commandité, pourra être distribuée aux Actionnaires ou utilisée par l'Actionnaire Commandité de la Société pour racheter les Actions A.

La Société aura un capital autorisé d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR) divisé en huit cent mille (800.000) Actions A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, cent mille (100.000) Actions B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et cent mille (100.000) Actions C ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, ces dernières représentant à tout moment au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre des Actions A, B et C supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles Actions au cours d'une période de cinq (5) années à partir de la constitution de la Société, telle que déterminée à l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en assemblée générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déterminer périodiquement les conditions de souscription des Actions A, B et C.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre de telles Actions A, B et C durant la période mentionnée ci-dessus sans droit de souscription préférentiel pour les Actionnaires existants.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, l'Actionnaire Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi.

III) En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, l'Actionnaire Commandité a décidé de procéder à une augmentation de capital à concurrence de quatre-vingt-douze mille et quatre-vingt-douze euros cinquante cents (92.092,50 EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre cent trente-huit mille cinq cent quarante-deux euros cinquante cents (438.542,50 EUR) à cinq cent trente mille six cent trente-cinq euros (530.635,- EUR) par la création et l'émission de soixante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-huit (65.488) nouvelles Actions A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et une prime d'émission de deux cent quarante-huit virgule quatre trois sept cinq

euros (248,4375 EUR) par action et de huit mille cent quatre-vingt-six (8.186) nouvelles Actions B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

L'Actionnaire Commandité a décidé, conformément à l'article 5 des statuts, d'émettre ces Actions A et ces Actions B en unités comprenant huit (8) Actions A et une (1) Action B.

L'Actionnaire Commandité a décidé d'accepter la souscription aux actions nouvelles comme suit:

1. quatre mille deux cent quarante-huit (4.248) actions A et cinq cent trente et une (531) actions B ont été souscrites par BANCA INTERMOBILIARE DI INVESTIMENTI E GESTIONI, S.p.A., avec siège social à Via Gramsci 7, I-10121 Torino,

2. dix mille six cent trente-deux (10.632) actions A et mille trois cent vingt-neuf (1.329) actions B ont été souscrites par BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA, S.p.A., avec siège social à Piazza Salimbeni n° 3, Siena (Italie),

3. deux mille cent vingt-huit (2.128) actions A et deux cent soixante-six (266) actions B ont été souscrites par M. Giovanni Cacace, résidant à Via Petrarca 205, I-80122 Napoli,

4. dix mille six cent trente-deux (10.632) actions A et mille trois cent vingt-neuf (1.329) actions B ont été souscrites par DEUTSCHE BANK AG, une société de droit allemand avec siège social à Taunusanlage 12, D-60325, Frankfurt am Main, Allemagne, opérant au Royaume-Uni sous le numéro d'immatriculation de la succursale BR 000005 et agissant par sa succursale de Londres avec siège à Winchester House, 1, Great Winchester Street, Londres EC2N2DB, Royaume-Uni,

5. six mille trois cent soixante-seize (6.376) actions A et sept cent quatre-vingt-dix-neuf (797) actions B ont été souscrites par DORINT HOLDING S.A., avec siège social à 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg,

6. mille soixante-quatre (1.064) actions A et cent trente-trois (133) actions B ont été souscrites par FINELDO, S.p.A., avec siège social à Via della Scrofa 64, I-00186 Roma.

7. quatre mille deux cent quarante-huit (4.248) actions A et cinq cent trente et une (531) actions B ont été souscrites par MAIS, S.p.A., avec siège social à Via Larga 11, Milano (Italie),

8. deux mille cent vingt-huit (2.128) actions A et deux cent soixante-six (266) actions B ont été souscrites par MON-CANINO, S.p.A., avec siège social à Corso Stati Uniti 41, I-10129 Torino,

9. six cent trente-deux (632) actions A et soixante-dix-neuf (79) actions B ont été souscrites par Mr Luca Cordero di Montezemolo, résidant à Via Giuseppe Mangili 36/A, I-00197 Roma,

10. deux mille cent vingt-huit (2.128) actions A et deux cent soixante-six (266) actions B ont été souscrites par NEX-TREND S.A., avec siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

11. deux mille cent vingt-huit (2.128) actions A et deux cent soixante-six (266) actions B ont été souscrites par ORION S.r.l., avec siège social à Via 95° Rgt. Fanteria 109, I-73100 Lecce,

12. deux mille cent vingt-huit (2.128) actions A et deux cent soixante-six (266) actions B ont été souscrites par PETITE AFRIQUE IMMOBILIÈRE S.A., avec siège social à 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

13. deux mille cent vingt-huit (2.128) actions A et deux cent soixante-six (266) actions B ont été souscrites par Mr Gianni Punzo, résidant à Via Petrarca 40, Napoli (Italie),

14. dix mille six cent trente-deux (10.632) actions A et mille trois cent vingt-neuf (1.329) actions B ont été souscrites par UNICREDITO ITALIANO, S.p.A., avec siège social à Via Dante 1, Genova (Italie),

15. deux mille cent vingt-huit (2.128) actions A et deux cent soixante-six (266) actions B ont été souscrites par VDCI S.A., avec siège social à 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

16. deux mille cent vingt-huit (2.128) actions A et deux cent soixante-six (266) actions B ont été souscrites par VIVI CITTA SVILUPPO S.r.l., avec siège social à Via di Vannina 88/94, I-00156 Roma.

Le montant de seize millions trois cent soixante et un mille sept cent soixante-sept euros cinquante cents (16.361.767,50 EUR), représentant un montant de quatre-vingt-douze mille quatre-vingt-douze euros cinquante cents (92.092,50.-EUR) de capital et un montant de seize millions deux cent soixante-neuf mille six cent soixante-quinze euros (16.269.675,- EUR) de primes d'émission, libéré en espèces par les souscripteurs, est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de cette augmentation de capital, les six premiers alinéas de l'article 5 des statuts auront désormais la teneur suivante:

Art. 5. (six premiers alinéas). «La société a un capital émis de cinq cent trente mille six cent trente-cinq euros (530.635,- EUR), divisé en quatre cent vingt-quatre mille cinq cent huit (424.508) actions, comprenant:

i) trois cent trente-sept mille sept cent vingt-huit (337.728) Actions rachetables d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune (ci-après les «Actions A»);

ii) quarante-deux mille deux cent seize (42.216) Actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune (ci-après les «Actions B»);

iii) quarante-quatre mille cinq cent soixante-quatre (44.564) (représentant à tout moment au moins dix pour cent (10%) du capital émis de la Société) Actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité (ci-après les «Actions C»).

Les termes «Action» et «Actions» dans les présents Statuts englobent, sauf disposition implicite ou explicite contraire, les Actions A, les Actions B et les Actions C.

En plus du capital émis, des primes d'émission de deux cent quarante-huit virgule quatre trois sept cinq euros (248,4375 EUR) par Action, à concurrence d'un montant total de quatre-vingt-trois millions neuf cent quatre mille trois cents euros (83.904.300,- EUR) ont été payées sur les Actions A. Le total des primes d'émission sera alloué à une réserve extraordinaire (ci-après la «Réserve Libre de Prime»), qui, par décision de l'Actionnaire Commandité, pourra être distribuée aux Actionnaires ou utilisée par l'Actionnaire Commandité de la Société pour racheter les Actions A.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital avec prime d'émission qui précède, sont estimés à environ 170.500,- EUR.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Wagner, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, vol. 150S, fol. 51, case 9. – Reçu 163.617,68 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

P. Frieders.

(096741.3/212/273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

CHARME INVESTMENTS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 88.675.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

P. Frieders.

(096742.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

FERROB FETTES ROBERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3714 Rumelange, 26, rue de la Bruyère.

R. C. Luxembourg B 90.083.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ02970, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FERROB FETTES ROBERT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(092739.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

FINWOOD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 65.319.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 8 juin 2005 à 12.00 heures à Luxembourg

Résolutions

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie pour une période venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Paul Mousel en tant qu'Administrateur et décide de nommer en remplacement Monsieur Joseph Winandy en qualité d'Administrateur. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de V. O. CONSULTING LUX S.A. en tant que Commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

FINWOOD S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ05043. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092799.3/1172/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

LABRADOR FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 48.112.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 7 septembre 2005

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

- Maître Fabio Gaggini, Avocat, né le 6 mars 1956, à CH-Gentilino, ayant son domicile professionnel à CH-6901 Lugano, via Somaini 10, président du conseil d'administration et administrateur-délégué.
- Monsieur Emilio Fano, commercialista, né le 19 janvier 1954, à I-Milan, demeurant à I-Milan, v.le Beatrice d'Esté n. 21.
- Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né le 24 février 1951, à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Régime de signature statutaire

«La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué soit par la signature collective de deux administrateurs.»

Commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R.C.S. Luxembourg B 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 11 octobre 2005.

Pour avis sincère et conforme

LABRADOR FINANCE S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ03012. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092747.3/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

TPG SPRING (LUX III), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.470.480,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 107.582.

EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 3 octobre 2005 les associés de la Société ont nommé Monsieur David Spuria, né le 18 août 1960 à Newton, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant de classe A supplémentaire de la Société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dès lors comme suit:

Monsieur William Price avec adresse professionnelle à TEXAS PACIFIC GROUP, 345 California Street, Suite 3300, San Francisco, CA 94104, Etats-Unis d'Amérique	Gérant de Classe A
Monsieur Stephen Peel avec adresse professionnelle à TEXAS PACIFIC GROUP EUROPE LLP, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, Grande-Bretagne	Gérant de Classe A
Monsieur Gedeon Ramzi avec adresse professionnelle à TEXAS PACIFIC GROUP EUROPE LLP, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, Grande-Bretagne	Gérant de Classe A
Monsieur Howard Harris avec adresse professionnelle au 15 Queens Gate Gardens, London SW7 5LY, Grande-Bretagne.	Gérant de Classe A
Monsieur David Spuria avec adresse professionnelle à 306 Donley Southlake, Texas 76092 Etats-Unis d'Amérique	Gérant de Classe A
Madame Pascale Nutz avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.	Gérant de Classe B
Madame Ingrid Moinet avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.	Gérant de Classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04464. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092966.3/260/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

RTL GROUP CENTRAL & EASTERN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 97.056.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'administration tenu au siège social le 1^{er} septembre 2005 que:

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission, comme administrateur et président du Conseil de Monsieur Hans Mahr.

- Le Conseil d'administration décide d'élire Monsieur Thomas Rabe comme président du Conseil, pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur, renouvellements compris.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04304. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092788.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

**BBVA LUXINVEST S.A., Société Anonyme,
(anc. CANAL INTERNATIONAL HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 17.567.

L'an deux mille cinq, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BBVA LUXINVEST S.A., avec siège social à Luxembourg, 76, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 17.567, constituée sous la dénomination de CANAL INTERNATIONAL HOLDING S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 juin 1980, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 185 du 22 août 1980. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 août 2005, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur José Luis Rodriguez Alvarez, administrateur directeur général avec adresse professionnelle à Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Emmanuelle Mayot Guthier, secrétaire avec adresse professionnelle à Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pablo Ochoa Charlemont, responsable financier avec adresse professionnelle à Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Conversion du capital social, avec effet au 1^{er} janvier 1999, de dollars des Etats-Unis (USD) en euros (EUR) suite à la décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 10 juin 1999.

2) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent quarante-neuf millions huit cent quatre-vingt-douze mille neuf cent vingt-cinq euros (149.892.925,- EUR) représenté par un million sept cent cinquante mille (1.750.000) actions de quatre-vingt-cinq virgule six mille cinq cent trente et un euros (85.6531,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social, avec effet au 1^{er} janvier 1999, de dollars des Etats-Unis (USD) en euros (EUR) suite à la décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 10 juin 1999.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à cent quarante-neuf millions huit cent quatre-vingt-douze mille neuf cent vingt-cinq euros (149.892.925,- EUR) représenté par un million sept cent cinquante mille (1.750.000) actions de quatre-vingt-cinq virgule six mille cinq cent trente et un euros (85.6531,-EUR) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.L. Rodriguez Alvarez, E. Mayot Guthier, P. Ochoa Charlemont, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, vol. 150S, fol. 51, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2005.

P. Frieders.

(096744.3/212/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

**BBVA LUXINVEST S.A., Société Anonyme,
(anc. CANAL INTERNATIONAL HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 17.567.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2005.

P. Frieders.

(096745.3/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

FILMLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 33.300.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'administration tenu au siège social le 29 août 2005 que:

Le Conseil d'administration décide de nommer Monsieur Alphonsus van Westerloo comme Président, pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur, renouvellement compris.

Le Conseil d'administration confirme, pour autant que de besoin, la nomination de Monsieur Hubertus Habets comme administrateur-délégué, pour une période indéterminée, avec pour adresse professionnelle Sumatralaan, 47 1217 GP Hilversum Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04309. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092791.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

ALTERNATIVE STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 54.324.

EXTRAIT

En date du 31 août 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03228. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093073.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

**L'AVENIR FINANCIAL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. L'AVENIR FINANCIAL, S.à r.l.).**

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 110.716.

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth of September.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, a company with registered office at 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Charl Brand, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on September 28, 2005.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole current shareholder of L'AVENIR FINANCIAL, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, incorporated by deed of the undersigned notary, on September 14, 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C;
- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to amend the object of the Company and decides the subsequent amendment of article 2 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 2.** The object of the corporation is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner provided however that such activities shall remain within the limits established by the law of July 31st 1929 governing holding companies.

The corporation may also acquire and develop patents and connected licences.»

Second resolution

The sole shareholder decides to amend the company's name into L'AVENIR FINANCIAL HOLDING, S.à r.l. and decides the subsequent amendment of article 3 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

Art. 3. The Company is incorporated under the name of L'AVENIR FINANCIAL HOLDING, S.à r.l.

Third resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by eighty-seven thousand five hundred Euro (87,500.- EUR) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) to one hundred thousand Euro (100,000.- EUR) by the issuing of seven hundred (700) new repurchaseable shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the sole shareholder declares to subscribe to seven hundred (700) new repurchaseable shares and to pay them up in cash so that the amount of eighty-seven thousand five hundred Euro (87,500.- EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of the article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6. 1st paragraph.** The Company's capital is set at one hundred thousand Euro (100,000.- EUR) represented by eight hundred (800) repurchaseable shares of a par value of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand six hundred Euro (2.600.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, une société avec siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Charl Brand, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 septembre 2005.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société L'AVENIR FIANCIAL, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 14 septembre 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer l'objet social de la société et décide de modifier l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale en L'AVENIR FINANCIAL HOLDING, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3.** La Société prend la dénomination de L'AVENIR FINANCIAL HOLDING, S.à r.l.»

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (87.500,- EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à cent mille euros (100.000,- EUR) par l'émission de sept cents (700) parts sociales rachetables nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique décide de souscrire les sept cents (700) parts sociales rachetables nouvelles et de les libérer intégralement en espèces de sorte que le montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (87.500,- EUR) est à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'associé décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par huit cents (800) parts sociales rachetables d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ deux mille six cents euros (2.600,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Brand, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 octobre 2005, vol. 433, fol. 29, case 8. – Reçu 875 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 novembre 2005.

H. Hellinckx.

(097452.3/242/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

**L'AVENIR FINANCIAL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. L'AVENIR FINANCIAL, S.à r.l.).**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 110.716.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 novembre 2005.

H. Hellinckx.

(097453.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

CLT-UFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 6.139.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'administration tenu au siège social le 1^{er} septembre 2005 que:
Le Conseil d'administration prend acte de la démission comme administrateur de Monsieur Jean Charles De Keyser avec effet au 31 août 2005 et décide de coopter à partir du 1^{er} septembre 2005, en remplacement, Monsieur Alphonsus van Westerloo.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04313. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092794.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

SCHEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 69.443.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés tenue en date du 28 septembre 2005

A compter du 28 septembre 2005, le siège social de la société est transféré au 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01654. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092805.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

SOLOMAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 71.685.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 1^{er} juin 2005, que:

- La démission de M. Frank Provost, 7, rue Abbé Nicolas Weyrich, L-5978 Itzig, Luxembourg (né le 11 novembre 1972 à Paris, France), en tant qu'administrateur de la société fut acceptée;

- M^e Thomas Felgen, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg (né le 14 décembre 1971 à Luxembourg, Luxembourg), fut élu comme nouvel administrateur de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03316. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(092905.3/263/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

SCHUMANN-LAVEDRINE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.398.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société

L'an deux mille cinq, le 18 octobre, Luxembourg, à 14.00 heures.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société S.L.F. S.A., ayant son siège social au boulevard du Prince Henri, 43, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce de Luxembourg sous le numéro 59.398.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Manette Ernst-Schumann.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Monsieur François Metzler.

L'assemblée choisit comme scrutateur M^e Lex Thielen.

Madame la Présidente expose et l'assemblée constate:

A.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social.
- Pouvoir de signature des administrateurs.
- Correction de l'adresse d'un administrateur.

B.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social la résolution suivante régulièrement constituée pour délibérer valablement telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.- Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée confirme à l'unanimité que depuis février 2001, le siège social est transféré du 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée confirme que les administrateurs Lex Thielen et François Metzler ne disposent d'aucun pouvoir de signature et ne peuvent engager la société.

L'assemblée confirme que les administrateurs Manette Ernst Schumann et Olivier Lavedrine peuvent engager la société par leur signature individuelle.

Troisième résolution

L'assemblée prend acte que l'administrateur Monsieur Olivier Lavedrine habite depuis 1997 au 26, rue Robert Schumann à F-57510 Puttelange.

Ces constatations et résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 18 octobre 2005.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05564. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093034.3/000/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

COMGEST EUROPE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 40.576.

EXTRAIT

En date du 1^{er} septembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03232. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093075.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

CASTLE IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8707 Useldange, 12, rue de Boevange.

R. C. Luxembourg B 93.097.

Constituée en date du 1^{er} août 2001 par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Assemblée Générale Extraordinaire

L' an deux mille cinq, le vingt-deux mars.

Ont comparu:

- Monsieur Feyen Georges, employé privé, né à Luxembourg le 18 août 1964, demeurant à L-8707 Useldange, 12, rue de Boevange,
- Madame Weisse Magali, épouse Feyen, employée privée, née à St. Avold (F) le 28 avril 1975, demeurant à L-8707 Useldange, 12, rue de Boevange,
- Madame Augsburguer Marie-Claire, épouse Weisse, née à Petite-Rosselle (F) le 6 septembre 1947, demeurant à L-3486 Dudelange, 5, An Hauwenpaerchen.

La présente assemblée générale extraordinaire régulièrement constituée, peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, après constitution préalable.

Ordre du jour:

- 1) Cession de parts de Madame Feyen-Weisse Magali.
- 2) Nouvelle attribution des parts sociales de la société.
- 3) Attribution des signatures.

Résolutions

1) Madame Feyen-Weisse Magali, précitée, cède 6 de ses parts sociales de 100,- EUR chacune à Madame Weisse-Augsburger Marie-Claire, précitée.

2) A la suite de la cession de parts ainsi intervenue, le capital social de la S.à r.l. CASTLE IMMO se trouve désormais réparti de la manière suivante:

Monsieur Feyen Georges	62 parts
Madame Feyen-Weisse Magali	56 parts
Madame Weisse-Augsburger Marie-Claire	6 parts
Total	124 parts

3) La S.à r.l. CASTLE IMMO sera dorénavant valablement engagée par les signatures conjointes du gérant et de l'un des associés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ensemble ils ont signé la présente assemblée.

Fait à Useldange, le 22 mars 2005.

G. Feyen, M. Feyen-Weisse, M.-C. Weisse-Augsburger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05791. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092789.3/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

CGF COMMERCIAL AND INDUSTRIAL FINANCE 4, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 111.583.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-seventh of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

CGF COMPAGNIE GENERALE DE FINANCE, S.à r.l., having its registered office in L-2520 Luxembourg, allée Schef-fer, 21, R.C. Luxembourg B 97.454,

here represented by its sole manager LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, in its turn represented by Mr Michel Van Krimpen, lawyer, residing professionally at Luxembourg, and Mr Herman Boersen, lawyer, acting jointly in their respective capacities as director and attorney-in-fact A.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever as well as direct or indirect financing and or supporting in any form all type of lease agreements for assets in all industries and/or sectors.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CGF COMMERCIAL AND INDUSTRIAL FINANCE 4, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) share quotas of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by CGF COMPAGNIE GENERALE DE FINANCE, S.à r.l., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 37.974.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

CGF COMPAGNIE GENERALE DE FINANCE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, allée Scheffer, 21, R.C.S. Luxembourg B 97.454,

ici représentée par son gérant unique LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Monsieur Michel van Krimpen, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Herman Boersen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives d'administrateur et de fondé de pouvoirs A.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, ainsi que financer ou soutenir sous toute forme tout type de contrat de louage de biens dans toutes sortes d'industries et/ou secteurs.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination CGF COMMERCIAL AND INDUSTRIAL FINANCE 4, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par CGF COMPAGNIE GENERALE DE FINANCE, S.à r.l., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 37.974.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Van Krimpen, H. Boersen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 novembre 2005, vol. 433, fol. 73, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 novembre 2005.

H. Hellinckx.

(097701.3/242/269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

IMMO FOCUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 102.178.

Convention de cession de parts sociales

Entre les soussignés:

la société WILL-DOUG HOLDING S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois avec siège social sis à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 34.103, représentée par deux de ses administrateurs,

ci-après dénommée «le Cédant» d'une part,

et

Madame Claudine Greven, demeurant à L-5431 Lenningen, 21, rue des Vignes,

ci-après dénommé «le Cessionnaire» d'autre part,

Il a été convenu que le Cédant cède au Cessionnaire, qui accepte, 100 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune de la société IMMO FOCUS, S.à r.l. (R.C.S. B 102.178) ayant son siège social sis à L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins. La cession prend effet à la date de signature de la présente convention.

Le Cessionnaire se charge de toutes les formalités relatives au dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg des modifications en relation avec la présente convention.

Fait à Luxembourg, le 28 septembre 2005.

WILL DOUG HOLDING S.A. / C. Greven

Le cédant / Le cessionnaire

Signatures / -

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05571. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092962.3/4287/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

COLUMBUS TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1842 Howald, 16, avenue Grand-Duc Jean.

R. C. Luxembourg B 49.102.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 30 juin 2004

La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de M. Thierry van de Werve de Vosselaer, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Graziella Keizer, demeurant à Houdemont (B).

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Marta Teixeira, demeurant à Champéry (CH).

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

- qu'il apparaît de la liste de présences, annexée au présent procès-verbal, dûment signée et clôturée par les membres du bureau, que tous les actionnaires sont présents ou représentés, et représentent l'ensemble des actions;

- que les actionnaires reconnaissent avoir été convoqués dans les temps et selon les formes requises de telle sorte qu'il n'y avait pas lieu de publier des convocations par avis insérés au Recueil Spécial du Mémorial, et dans la presse écrite;

- que pour assister à la présente Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires;

- que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'Ordre du jour, qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. Démission du Commissaire aux comptes.

2. Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes et durée de son nouveau mandat.

3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte et accepte la démission de Monsieur Gustaaf Saeys de son poste de Commissaire aux Comptes avec effet au 31 mars 2004 et après remise de son rapport sur l'exercice 2003.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Marcel Stephany, Réviseur d'Entreprise, demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch à L-7268 Bereldange au poste de Commissaire aux Comptes.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2007.
Plus rien ne figurant à l'Ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Howald, le 30 juin 2004.

Signature / Signature / Signature

Le scrutateur / Le président / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ04095. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093053.3/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

HEROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 111.593.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Gand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Mariangelo Piero Bossone, administrateur de sociétés, demeurant à CH-6946 Ponte Capriasca, Via Tosello,

représenté aux fins des présentes par Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 octobre 2005.

2.- Monsieur Filippo Labianca, administrateur de sociétés, demeurant à CH-6946 Ponte Capriasca, Via Orio, représenté aux fins des présentes par Monsieur Enzo Liotino, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 octobre 2005.

3.- Monsieur Marco Cavuoto, administrateur de sociétés, demeurant à CH-6900 Lugano, Via Mazzini, 2, représenté aux fins des présentes par Monsieur Enzo Liotino, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 24 octobre 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps avec lui.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de HEROS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à soixante mille euros (60.000,- EUR), représenté par soixante (60) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin à onze heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(x).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Mariangelo Piero Bossone, prénommé, vingt actions	20
2. Monsieur Filippo Labianca, prénommé, vingt actions	20
3. Monsieur Marco Cavuoto, prénommé, vingt actions	20
Total: soixante actions	60

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de soixante mille euros (60.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à deux mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2008:

- a. Monsieur Raul Marques, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II;
- b. Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II;
- c. Madame Carine Mourat-Teuchert, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2008:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Liotino, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2005, vol. 897, fol. 91, case 10. – Reçu 600 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(097764.3/239/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

13621

COMGEST ASIA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 43.621.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} septembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03234. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093077.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

CAPITAL INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 36.777.

—
EXTRAIT

En date du 30 août 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03283. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093078.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

ART FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 94.499.

—
EXTRAIT

En date du 30 août 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03287. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093082.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

INFINITUM S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 109.922.

In the year two thousand and five, on the twenty seventh day of October.

Before us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of INFINITUM S.A. (the «Company»), a securitisation company created under the form of a «société anonyme», having its registered office in L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, incorporated in Luxembourg on July 25th, 2005, by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), amended by deed of the undersigned notary on October 13th, 2005, not yet published in the Mémorial.

Registered with the Luxembourg register of commerce and companies under n° B 109.922.

The extraordinary general meeting was opened at 9.00 a.m. with M^e Véronique Wauthier, lawyer, residing professionally in Luxembourg, in the chair (the «Chairman») who appointed as secretary to the meeting Mrs Delphine Goergen, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Grégory Guissard, juriste, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list which, signed by (i) the shareholders present, (ii) the proxies of the shareholders represented, (iii) the members of the bureau and (iv) the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority. The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau and the undersigned notary will also remain attached to the present deed.

2. It appears from the attendance list that out of one hundred thirty-three thousand one hundred (133,100) shares in issue, all are duly represented at this extraordinary general meeting and that consequently the extraordinary general meeting is regularly constituted and may validly decide on the sole item on the agenda.

3. All the shareholders expressly waive any convening notice and consider themselves duly convened to this extraordinary general meeting.

4. The sole item on the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

A.- Introduction of a disposition requiring a quorum of presence and a quorum of vote of a minimum of 60% of the shares representing the corporate capital.

B.- Insertion of a second paragraph in article 13 of the articles of incorporation which will be worded as follows:

«**Art. 13. second paragraph.** Except as otherwise provided by law prescribing stronger rules of quorum, the general meeting will only validly decide, if a minimum of 60% of the corporate capital is present or represented; the resolutions taken in such an extraordinary meeting require to be valid, 60% of the votes attached to the shares representing the corporate capital.»

After having acknowledged the agenda, the extraordinary general meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to introduce a disposition requiring a quorum of presence and a quorum of vote of a minimum of 60% of the shares representing the corporate capital.

Second resolution

The general meeting decides to amend article 13 of the articles of incorporation accordingly by inserting a second paragraph which will be worded as follows:

«**Art. 13. second paragraph.** Except as otherwise provided by law prescribing stronger rules of quorum, the general meeting will only validly decide, if a minimum of 60% of the corporate capital is present or represented; the resolutions taken in such an extraordinary meeting require to be valid, 60% of the votes attached to the shares representing the corporate capital.»

No further item being on the agenda, the extraordinary general meeting was then adjourned at 9.15 a.m. and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

Valuation of costs

The above named persons value the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, approximately to 1,050.- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept octobre.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de INFINITUM S.A. (la «Société»), une société de titrisation créée sous la forme d'une société anonyme ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, constituée au Luxembourg par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 juillet 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»),

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 octobre 2005, non encore publié au Mémorial, et,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.922.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Maître Véronique Wauthier, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président») qui désigne comme secrétaire à l'assemblée générale extraordinaire Madame Delphine Georgen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a élu en tant que scrutateur Monsieur Grégory Guissard, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence laquelle, signée par (i) les actionnaires présents, (ii) les représentants des actionnaires représentés, (iii) les membres du bureau et (iv) le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée. Les procurations des actionnaires représentés signées ne varientur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire resteront aussi annexées au présent acte.

II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les cent trente-trois mille cent (133.100) actions émises représentant l'entière du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires et que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le seul point de l'ordre du jour.

III. Tous les actionnaires renoncent expressément à toute convocation et se considèrent comme valablement convoqués à cette assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour seul point à l'ordre du jour:

A.- Introduction d'une disposition prévoyant un quorum de présence et de vote minimum de 60% des actions représentatives du capital social.

B.- Insertion d'un second paragraphe à l'article 13 des statuts qui aura la teneur suivante: «Sauf dispositions contraires de la loi prévoyant des règles de quorum plus strictes, l'assemblée générale ne délibérera valablement que si 60% au moins du capital est représenté; les résolutions prises en assemblée générale devront pour être valables, réunir les votes attachés à 60% au moins des actions représentatives du capital social.»

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'introduire une disposition prévoyant un quorum de présence et de vote minimum de 60% des actions représentatives du capital social.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'insérer un second paragraphe à l'article 13 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 13. paragraphe 2.** Sauf dispositions contraires de la loi prévoyant des règles de quorum plus strictes, l'assemblée générale ne délibérera valablement que si 60% au moins du capital est représenté; les résolutions prises en assemblée générale devront pour être valables, réunir les votes attachés à 60% au moins des actions représentatives du capital social.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance de l'assemblée générale extraordinaire est levée à 9.15 heures et ce procès-verbal est signé par des membres du bureau et le notaire.

Evaluation des frais

Les personnes prémentionnées déclarent que toutes les dépenses, coûts, frais et charges, qui doivent être payés par la Société en relation avec cet acte, s'élèvent à près de 1.050,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Wauthier, D. Georgen, G. Guissard, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, vol. 26CS, fol. 3, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 novembre 2005

P. Decker.

(098054.2/206/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

INFINITUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 109.922.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 novembre 2005.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(098055.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

SBI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 76.242.

—
EXTRAIT

En date du 2 septembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03271. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093091.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

SUEZ LUX CASH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 31.011.

—
EXTRAIT

En date du 31 août 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03225. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093094.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

ALEPH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 82.857.

—
EXTRAIT

En date du 31 août 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03238. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093096.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

TRADITIO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 109.961.

In the year two thousand and five, on twenty seventh day of October.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of TRADITIO INVESTMENT S.A. (the «Company»), a securitisation company created under the form of a «société anonyme», having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, incorporated in Luxembourg on July 25th, 2005, by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»),

amended by deed of the undersigned notary on October 13th, 2005, not yet published in the Mémorial, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under n° B 109.961.

The extraordinary general meeting was opened at 9.15 a.m. with M^e Véronique Wauthier, lawyer, residing professionally in Luxembourg, in the chair (the «Chairman») who appointed as secretary to the meeting Mr Grégory Guissard, «juriste», residing professionally in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mrs Delphine Goergen, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list which, signed by (i) the shareholders present, (ii) the proxies of the shareholders represented, (iii) the members of the bureau and (iv) the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority. The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau and by the undersigned notary will also remain attached to the present deed.

2. It appears from the attendance list that out of one hundred thirty-three thousand one hundred (133,100) shares in issue, all are duly represented at this extraordinary general meeting and that consequently the extraordinary general meeting is regularly constituted and may validly decide on the sole item of the agenda.

3. All the shareholders expressly waive any convening notice and consider themselves duly convened to this extraordinary general meeting.

4. The sole item of the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

A. Introduction of a disposition requiring a quorum of presence and a quorum of vote of a minimum of 60% of the shares representing the corporate capital.

B. Insertion of a second paragraph in article 13 of the articles of incorporation which will be worded as follows:

«**Art. 13. second paragraph.** Except as otherwise provided by law prescribing stronger rules of quorum, the general meeting will only validly decide, if a minimum of 60% of the corporate capital is present or represented; the resolutions taken in such an extraordinary meeting require to be valid, 60% of the votes attached to the shares representing the corporate capital.»

After having acknowledged the agenda, the extraordinary general meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to introduce a disposition requiring a quorum of presence and a quorum of vote of a minimum of 60% of the shares representing the corporate capital.

Second resolution

The general meeting decides to amend article 13 of the articles of incorporation accordingly by inserting a second paragraph which will be worded as follows:

«**Art. 13. second paragraph.** Except as otherwise provided by law prescribing stronger rules of quorum, the general meeting will only validly decide, if a minimum of 60% of the corporate capital is present or represented; the resolutions taken in such an extraordinary meeting require to be valid, 60% of the votes attached to the shares representing the corporate capital.»

No further item being on the agenda, the extraordinary general meeting was then adjourned at 9.30 a.m. and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

Valuation of costs

The above named persons value the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, approximately to 1,050.- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept octobre.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TRADITIO INVESTMENT S.A. (la «Société»), une société de titrisation créée sous forme de société anonyme ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, constituée au Luxembourg par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 juillet 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»),

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 octobre 2005, non encore publié au Mémorial C,

et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.961.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.15 heures sous la présidence de Maître Véronique Wauthier, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président») qui désigne comme secrétaire à l'assemblée générale extraordinaire Monsieur Grégory Guissard, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a élu Madame Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg en tant que scrutatrice.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence laquelle, signée par (i) les actionnaires présents, (ii) les représentants des actionnaires représentés, (iii) les membres du bureau et (iv) le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée. Les procurations des actionnaires représentés signées ne varient par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire resteront aussi annexées au présent acte.

II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les cent trente-trois mille cent (133.100) actions émises représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires et que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le seul point de l'ordre du jour.

III. Tous les actionnaires renoncent expressément à toute convocation et se considèrent comme valablement convoqués à cette assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour seul point à l'ordre du jour:

A. Introduction d'une disposition prévoyant un quorum de présence et de vote minimum de 60% des actions représentatives du capital social.

B. Insertion d'un second paragraphe à l'article 13 des statuts qui aura la teneur suivante: «Sauf dispositions contraires de la loi prévoyant des règles de quorum plus strictes, l'assemblée générale ne délibérera valablement que si 60% au moins du capital est représenté; les résolutions prises en assemblée générale devront pour être valables, réunir les votes attachés à 60% au moins des actions représentatives du capital social.»

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'introduire une disposition prévoyant un quorum de présence et de vote minimum de 60% des actions représentatives du capital social.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'insérer un second paragraphe à l'article 13 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 13. paragraphe 2.** Sauf dispositions contraires de la loi prévoyant des règles de quorum plus strictes, l'assemblée générale ne délibérera valablement que si 60% au moins du capital est représenté; les résolutions prises en assemblée générale devront pour être valables, réunir les votes attachés à 60% au moins des actions représentatives du capital social.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance de l'assemblée générale extraordinaire est levée à 9.30 heures et ce procès-verbal est signé par des membres du bureau et le notaire.

Evaluation des frais

Les personnes prémentionnées déclarent que toutes les dépenses, coûts, frais et charges, qui doivent être payés par la Société en relation avec cet acte, s'élèvent à près de 1.050,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Wauthier, G. Guissard, D. Goergen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, vol. 26CS, fol. 3, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 novembre 2005.

P. Decker.

(098056.2/206/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

TRADITIO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 109.961.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 novembre 2005.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(098057.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

CAMCA LUX FINANCE MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 58.595.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} septembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03235. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093080.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

GESTION PREMIER FUND, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 49.164.

—
EXTRAIT

En date du 31 août 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 11 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03263. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093102.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

INDOLUX PRIVATE PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 54.922.

—
EXTRAIT

En date du 31 août 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093103.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

GREENING PARTNERS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 68.303.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 1^{er} juillet 2005

L'Associée unique de la société GREENING PARTNERS INTERNATIONAL, S.à r.l. a décidé de transférer le siège social de ladite société au 55-57 avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg à compter du 1^{er} juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03286. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092807.3/1218/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

INTESA EUROGLOBAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 66.810.

—
EXTRAIT

En date du 30 août 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093104.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

UBP MULTIFUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 86.602.

—
EXTRAIT

En date du 15 septembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03319. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093105.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

UBP MULTIFUNDS II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 98.691.

—
EXTRAIT

En date du 15 septembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03273. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093107.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

ElectroCom, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4530 Differdange, 14, avenue Charlotte.
R. C. Luxembourg B 88.159.

—
Assemblée générale extraordinaire du 18 octobre 2005

Ordre du jour

- Cession des parts sociales

Monsieur René Marani, technicien, demeurant 56, rue de la Métallurgie, déclare être seul associé de la société à responsabilité unipersonnelle ElectroCom, S.à r.l. Registre de Commerce B 88.159, avec siège social à L-4530 Differdange, constituée suivant acte reçu par le notaire Robert Schumann, de résidence à Differdange en date du 11 juillet 2002, déclare acter la résolution suivante.

Première résolution

Monsieur René Marani décide de céder la totalité des parts sociales (cent parts sociales) à Madame Henriette Jans demeurant à Differdange 42, rue d'Hussigny, L-4580.

La société ElectroCom, S.à r.l. sera administrée et gérée par Monsieur René Marani.

Fait à Differdange, le 18 octobre 2005.

H. Jans / R. Marani

Cessionnaire / Cédant

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04539. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092820.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

ALTERNATIVE INVESTMENTS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 95.778.

EXTRAIT

En date du 16 septembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03303. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093109.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE TRUST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 108.461.

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE TRUST S.A., a public limited company incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 108.461 and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the Company).

The Meeting is chaired by Mrs Flora Chateau, jurist, residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary (the Secretary) and the Meeting appoints as scrutineer (the Scrutineer) Mrs Julie Chartrain, jurist, professionally residing at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg. (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer are constituting the Bureau of the Meeting).

The Meeting have requested the officiating notary to enact:

I. that it appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 3,300 ordinary shares with a nominal value of EUR 10 each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda. The attendance list, signed by the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau, shall remain attached to the present deed together with the proxies;

II. that the share capital of the Company is fixed at EUR 33,000;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. postponement of the end of the first financial year of the Company from 30 September 2005 to 30 September 2006;
2. decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 33,000 by an amount of EUR 6,888,510 to an amount of EUR 6,921,510 by way of issuance of 688,851 A shares;
3. decision to amend article 5 of the articles of association of the Company;
4. acknowledgement of the resignation of Mr Herman Boersen as director of the Company and discharge for the performance of his mandate; and
5. decision to appoint Mr Michael Chidiac as director of the Company in replacement of Mr Herman Boersen.

This having been declared, the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to postpone the end of the first financial year of the Company from 30 September 2005 to 30 September 2006.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 33,000 by an amount of EUR 6,888,510 to an amount of EUR 6,921,510 by way of the issuance of 688,851 new shares with a par value of EUR 10 each.

Subscription and payment

Such capital increase will be effected by way of a contribution in kind by UBERIOR EUROPE LIMITED, acting in its capacity as holder of 3,299 A shares of the Company, of a receivable against the Company for an aggregate amount of EUR 6,888,510 under the form of:

- an interest free loan concluded on 6 July 2005 between UBERIOR EUROPE LIMITED, as lender, and the Company, as borrower, for an amount of EUR 6,850,000; and
- a letter signed on 17 August 2005 by way of which UBERIOR EUROPE LIMITED has added an amount of EUR 38,510 to the initial amount of the interest free loan.

The above described contribution is remunerated by the allocation of 688,851 newly issued A shares of the Company.

The contribution in kind is valued at EUR 6,888,510, and corresponds to the value of 688,851 new shares of the Company having a par value of EUR 10 each. This valuation results from a valuation report issued on 27th September 2005, drawn up by KPMG AUDIT, S.à r.l., independent auditor (réviseur d'entreprises) residing in Luxembourg, according to the articles 26-1 and 32-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies.

The said report contains the following conclusion:

«Based on the verification carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number and value of the shares of the shares issued as consideration.»

Such report, after signature ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the second resolution the Meeting resolves to amend the article 5 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at EUR 6,921,510 represented by 692,151 shares having a nominal value of EUR 10 each, divided into 692,150 A shares and 1 B share.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.»

Fourth resolution

The Meeting acknowledges the resignation of Mr Herman Boersen as director of the Company with effect from 10 October 2005 and gives to the resigning director discharge for the performance of his mandate until today's date. Such discharge will be confirmed at the meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts 2005 of the Company.

Fifth resolution

The Meeting appoints as director for the Company, with effect from 10 October 2005 and for a duration of six years as of 10 October 2005:

- Mr Michael Chidiac, born on 29 June 1966, residing at 29, rue Albert Premier, L-1117 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 73,000.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE TRUST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.461 et ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (la Société).

L'Assemblée est présidée par Madame Flora Château, juriste résidant à Luxembourg (le Président).

Le Président nomme comme secrétaire (le Secrétaire) et l'Assemblée élit comme scrutateur (le Scrutateur) Madame Julie Chartrain, juriste, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent le Bureau de l'assemblée).

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président requiert le notaire d'acter:

I. qu'il ressort d'une feuille de présence établie et certifiée conforme par les membres du Bureau que 3.300 actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 10 chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est en conséquence valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour, reproduit ci-après, les actionnaires représentés à l'Assemblée s'étant mis d'accord pour se rencontrer après examen de l'ordre du jour. La feuille de présence, signée par tous les actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour les formalités de l'enregistrement;

II. que le capital social de la Société est fixé à 33.000;

III. que l'ordre du jour est établi comme suit:

1. report de la date de clôture du premier exercice social de la Société du 30 septembre 2005 au 30 septembre 2006;
 2. augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 33.000 par un montant de EUR 6.888.510 à un montant de EUR 6.921.510 par voie d'émission de 688.151 actions A;
 3. modification de l'article 5 des statuts de la Société;
 4. démission de M. Herman Boersen de son mandat d'administrateur de la Société et quitus pour l'exécution de son mandat; et
 5. nomination de M. Michael Chidiac en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de M. Herman Boersen.
- Ceci ayant été déclaré, les actionnaires ont voté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de reporter la date de clôture du premier exercice social de la Société du 30 septembre 2005 au 30 septembre 2006.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 33.000 par un montant de EUR 6.888.510 à un montant de EUR 6.921.510 par voie d'émission de 688.851 nouvelles actions ayant une valeur nominale de EUR 10 chacune.

Souscription et paiement

La souscription sera faite par un apport en nature par UBERIOR EUROPE LIMITED, agissant en sa qualité de détenteur de 3.299 actions A de la Société, d'une créance contre la Société pour un montant global de EUR 6.888.510 consistant en:

- un prêt sans intérêt conclu le 6 juillet 2005 entre UBERIOR EUROPE LIMITED, en tant que prêteur, et la Société, en tant qu'emprunteur, pour un montant de EUR 6.850.000; et
- une lettre signée le 17 août 2005 par laquelle UBERIOR EUROPE LIMITED a ajouté un montant de EUR 38.510 au montant initial du prêt sans intérêt.

L'augmentation de capital sera rémunérée par l'attribution de 688.851 actions A à émettre.

L'apport en nature est évalué à EUR 6.888.510 et correspond à la valeur des 688.851 nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de EUR 10 chacune. Cette évaluation résulte d'un rapport d'évaluation daté du 27 septembre 2005, établi par KPMG AUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Ledit rapport conclu comme suit:

«Based on the verification carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number and value of the shares of the shares issued as consideration.»

Le rapport, après avoir signé ne varietur par le notaire et le mandataire des comparants, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, les actionnaires décident à l'unanimité de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 6.921.510, représenté par 692.151 actions d'une valeur nominale de EUR 10 chacune, divisées en 692.150 actions de classe A et 1 action de classe B.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de changement des Statuts.»

Quatrième résolution

L'Assemblée prend note de la démission de M. Herman Boersen de son mandat d'administrateur de la Société à compter du 10 octobre 2005 et donne quitus à l'administrateur démissionnaire pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée. Ce quitus sera confirmé par l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels 2005 de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer administrateur de la Société, à compter du 10 octobre 2005 et pour une durée de 6 ans à partir du 10 octobre 2005:

- Monsieur Michael Chidiac, né le 29 juin 1966, résidant au 29, rue Albert Premier, L-1117 Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont approximativement estimés à la somme de EUR 73.000.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Château, J. Chartrain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, vol. 150S, fol. 17, case 11. – Reçu 68.885,10 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

J. Elvinger.

(097775.3/211/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

NAVY FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 45.291.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 10 octobre 2005

Monsieur Schaus Adrien, Monsieur De Bernardi Angelo et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

NAVY FINANCIERE S.A.

M.-F. Ries-Bonani / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05300. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092859.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

ORI MARTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, Boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.419.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 2 juin 2005 à 10.00 heures à Luxembourg

Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs de:

- Monsieur Giovanni Avallone,
- Monsieur Jean Quintus,
- la société FIDUPAR,

et de Monsieur Pierre Schill au poste de commissaire aux comptes.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels de la société au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01814. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092860.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.
